



Contrat d'engagement Agneau 2018

Producteur

Fanny & Benjamin CHASSAGNE
Les Brebis de Cravent
La Chapelle
16 rue Claude Monod-Broca
78270 Cravent
07 83 22 27 33

Adhérent (nom, adresse, téléphone) :

Adhérent 2 (si partage du panier) :

Les signataires du présent contrat s'engagent en 2018 pour 1 distribution.

24/10

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production (sous forme d'acompte par colis)
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher son ou ses colis
- prévoir un sac isotherme pour le transport des colis.

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de son élevage
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution des colis.

Constitution du colis

Les colis d'agneaux sont sous vide et leur contenu est le suivant :

- 1 gigot
- 1 épaule
- Des côtelettes
- Du collier, de la poitrine, des abats

Les colis vont peser entre 5 et 6 kg, pour un tarif de 18 €/kg.

Modalités de paiement :

L'adhérent verse un acompte de 90 € par colis commandé. Les chèques correspondants sont encaissés lors de la distribution.

Le solde correspondant au poids effectif des colis livrés est réglé à la livraison.

Tous les règlements se font par chèques libellés à l'ordre de « Chassagne Benjamin ».

Distribution des paniers

Elles ont lieu de 18h30 à 20h à Poissy.

Ce contrat est élaboré pour une distribution.

Je, soussigné, commande :

Agneau	Quantité par distribution	Acompte
Colis		x 90 € = €

Fait à Poissy, en 1 exemplaire*, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur

*1 exemplaire obligatoire pour le Producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)